



CAPSORB

ABSORBANT ANTIDÉRAPANT

N° attestation d'aptitude aéronautique selon norme AIR 0011 : 8003



- ▶ **Absorbant utilisable sur revêtements routiers.**
- ▶ **Conforme aux spécifications de la norme NFP 98-190.**
- ▶ **Absorbant polyvalent > efficace sur les hydrocarbures, les émulsions et l'eau.**
- ▶ **Antidérapant > sur tous les types de sols.**
- ▶ **Efficace intérieur/extérieur > ne se transforme pas en boue après absorption.**
- ▶ **Ne s'envole pas sous l'effet du vent.**
- ▶ **Inerte > Sans odeur. Absolument ininflammable.**
- ▶ **Conforme à l'arrêté ministériel du 19 décembre 2013, relatif aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires.**

APPLICATION

S'applique par épandage manuel ou mécanique. Effet curatif sur les déversements accidentels et effet préventif sur les sols fréquemment souillés. Eliminer par balayage après absorption des liquides.

CONDITIONS D'EMPLOI

Se reporter aux précautions d'emploi figurant sur l'emballage.

CARACTÉRISTIQUES

Densité apparente : 0,539.
Granulométrie : 0,3 à 1,5 mm.
Terre de diatomée calcinée.
Type A (vrac) (Norme NFT 90-362).
Pouvoir absorbant selon norme NFT 90-361 :
- Hydrocarbures (gazole) : 152 %.
- Eau : 148 %.

Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.

D571-0620-2990

POUR UNE DÉMONSTRATION :
CONTACTEZ VOTRE REPRÉSENTANT ZEP
OU LE SERVICE COMMERCIAL - 02 37 65 50 52

Les marques déposées Zep sont la propriété de Zep IP Holding LLC et sont utilisées sous licence limitée avec leur permission.

EPI : pour votre protection individuelle et vos vêtements de travail adaptés à votre activité, nous vous recommandons la société **Pro5** www.pro5.fr

